

Le bénéfice net de \$404,000 ne tient aucun compte de l'amortissement du coût de construction des élévateurs, de l'intérêt des fonds utilisés, etc.

147. *Exploitation des aéroports.* Le ministère des Transports exploitait 92 aéroports à la clôture de l'année considérée. Les immobilisations que comportaient ces installations s'établissaient à un total de \$340,046,000, dont \$44,454,000 ont été ajoutés au cours de 1959-1960.

Voici un résumé des recettes de l'année se terminant le 31 mars 1960 consignées parmi les recettes du ministère:

Droits d'atterrissage d'avions:		
Intérieurs	\$ 1,804,000	
Internationaux	510,000	
Trans-océaniques	2,322,000	
Autres	10,000	
	<hr/>	\$ 4,646,000
Locations:		
Hangars	211,000	
Locaux d'habitation	398,000	
Bureaux, ateliers et garages	612,000	
Autres	417,000	
	<hr/>	1,638,000
Concessions:		
Essence et huile	1,150,000	
Autres	697,000	
	<hr/>	1,847,000
Divers		886,000
Recettes totales		<hr/> <hr/> \$ 9,017,000

Les imputations faites sur le crédit parlementaire intitulé «Aéroports et autres services à terre—Fonctionnement et entretien» se sont établies à \$16,678,000 pour l'année.

L'excédent des dépenses (à l'exclusion des nouvelles constructions) d'exploitation des pistes d'envol et des aéroports sur les recettes encaissées, figurant ainsi au chapitre des Comptes publics intéressant le ministère des Transports, s'est donc établi à \$7,661,000 pour l'année considérée. Il n'a pas été tenu compte, dans l'établissement de ce chiffre, d'imputations pour l'amortissement des frais de construction d'aéroports, pour l'intérêt des fonds utilisés ou pour les autres frais (y compris les fractions des dépenses imputées sur les crédits généraux des Services de l'air) qu'il aurait fallu prendre en considération, si on avait voulu établir le coût net réel d'exploitation des installations.

148. Pour faciliter au Parlement l'intelligence des véritables résultats financiers de l'activité d'exploitation des ministères, tout en maintenant le mode actuel des affectations et des imputations de dépenses, il y aurait lieu d'étudier l'opportunité d'une présentation claire et concise des résultats d'exploitation au moyen d'états financiers appropriés figurant dans un chapitre distinct des Comptes publics. De tels états d'exploitation pourraient être ajustés à la comptabilité d'exercice et comporteraient la prise en charge (pour mémoire, dans le cas de dépenses hors-caisse) de l'amortissement du coût d'acquisition des immeubles et du matériel, de l'intérêt de fonds utilisés, des services fournis par d'autres ministères de l'État, etc. Un état pourrait être établi conciliant les résultats d'exploitation révélés par chaque état et les résultats de caisse qu'on obtiendrait en tenant compte pour chaque ministère des chiffres appropriés de recettes et d'imputations aux crédits parlementaires. Il serait